

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

budget Question écrite n° 59831

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le secrétaire d'État à l'intérieur et aux collectivités territoriales sur l'évolution des dépenses des collectivités locales. Il désire connaître ses intentions afin que ces dépenses soient mieux maîtrisées.

Texte de la réponse

La crise financière mondiale survenue à l'automne 2008 s'est non seulement traduite par des difficultés d'accès au crédit pour les collectivités territoriales et la crainte d'un renchérissement durable du coût de la dette, mais aussi par des tensions sur les dépenses des collectivités. Face à un risque de ralentissement de l'investissement local - qui représente près de trois quart de l'investissement public, particulièrement important en temps de crise, l'État, par la mise en oeuvre du plan de relance, et les collectivités, par leur volonté de s'y associer, ont permis d'atténuer la contraction de l'investissement. En effet, les collectivités territoriales qui ont conventionné en 2009 au titre du versement anticipé du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), ont augmenté leurs dépenses d'équipement de 7,7 %. Aujourd'hui, la maîtrise des dépenses publiques se trouve au centre des préoccupations, et les collectivités doivent légitimement être associées à l'effort de rationalisation de la dépense publique. En effet, la dépense publique locale représente aujourd'hui un peu plus de 11 % du PIB, soit 21 % de la dépense publique totale, avec un dynamisme croissant. Si le principe de libre administration des collectivités territoriales interdit à l'État tout contrôle en amont des dépenses locales et tout examen de leur bien-fondé, le Gouvernement s'attache donc à associer l'ensemble des acteurs publics à l'effort de maîtrise des dépenses. C'est pourquoi, le Gouvernement a mis en place un groupe de travail, sous la présidence de Gilles Carrez et Michel Thenault, chargé de réaliser un diagnostic sur l'évolution de la dépense locale et de proposer des mesures susceptibles de contenir la progression de ces dernières. Il doit notamment étudier l'opportunité de la mise en place d'un objectif de dépense locale, dans le respect du principe de libre administration et d'autonomie financière des collectivités locales. Les conclusions de cette réflexion seront rendues publiques dans la perspective de la tenue de la deuxième session de la conférence sur le déficit.

Données clés

Auteur : M. Francis Saint-Léger

Circonscription: Lozère (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 59831 Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Intérieur et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 octobre 2009, page 9372

 $\textbf{Version web:} \ \underline{\textbf{https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE59831}$

Réponse publiée le : 1er juin 2010, page 6120